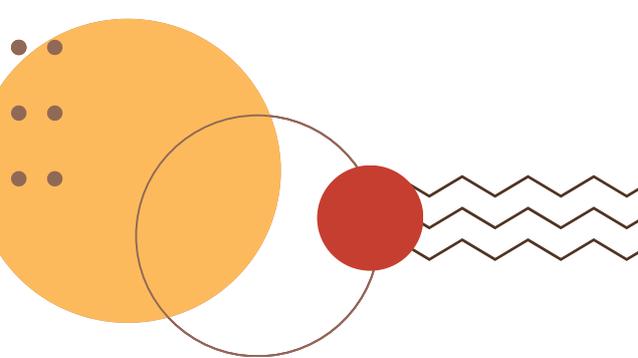


DE QUEL DROIT?

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

L'association en bref	p.2
Le contexte	p.3
De Quel Droit en chiffres	p.4
Les thématiques	p.5-7
La mise à jour de l'outil	p.8-10
La vie de l'association	p.11-12
Les temps forts 2023	p.13
Les défis 2024	p.14
Contact & soutiens	p.15

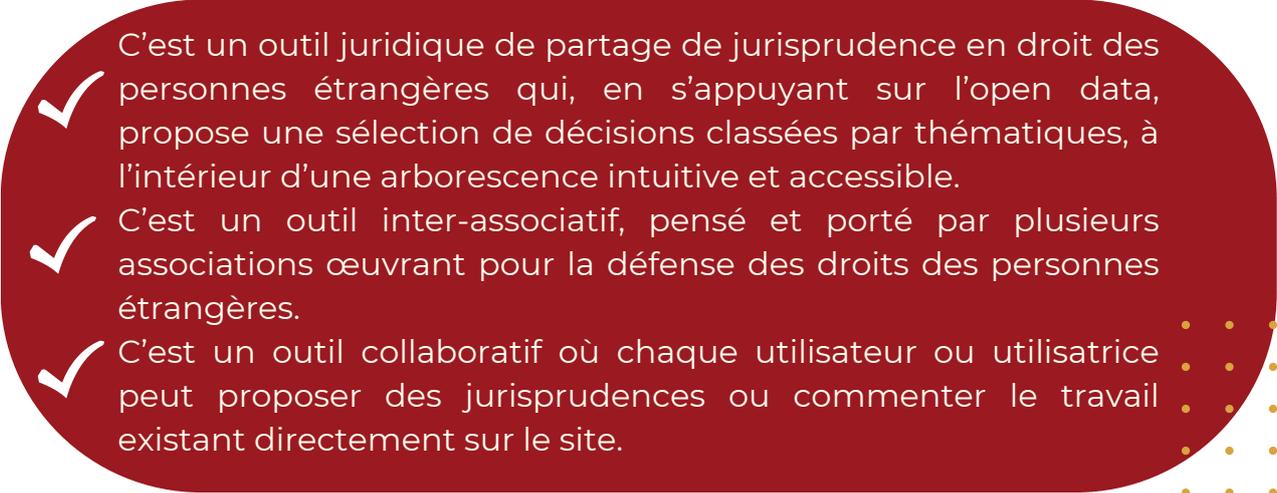
www.dequeldroit.fr



L'association en bref



De Quel Droit est une base de jurisprudences mise au service de la défense des droits des personnes étrangères. Sa force réside dans le triptyque suivant :



- ✓ C'est un outil juridique de partage de jurisprudence en droit des personnes étrangères qui, en s'appuyant sur l'open data, propose une sélection de décisions classées par thématiques, à l'intérieur d'une arborescence intuitive et accessible.

- ✓ C'est un outil inter-associatif, pensé et porté par plusieurs associations œuvrant pour la défense des droits des personnes étrangères.

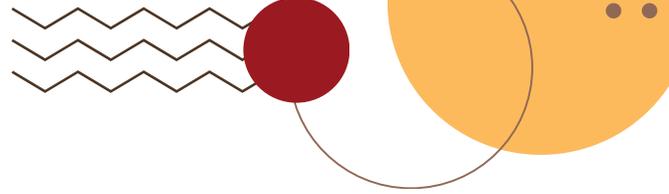
- ✓ C'est un outil collaboratif où chaque utilisateur ou utilisatrice peut proposer des jurisprudences ou commenter le travail existant directement sur le site.

Cet outil unique en France offre un accès gratuit à une base de données jurisprudentielle organisée de manière claire et déductive dans les principaux domaines qui concernent les personnes étrangères (droit d'asile, droit international privé, droit au séjour, etc.).

L'objectif de De Quel Droit, est de faciliter l'accès au droit et à leurs droits des personnes étrangères en rendant accessible la jurisprudence. Il est particulièrement utilisé par les personnes accompagnant des personnes étrangères dans l'accès à leurs droits : avocat·es, juristes, professionnel·les du travail social ou encore bénévoles du secteur associatif.

L'association De Quel Droit est née en juin 2021 d'une réflexion commune des principales associations œuvrant dans le champ du droit des personnes étrangères en France. Elles ont fait le constat que la mise à jour de ce site de jurisprudence - qui existait depuis plus de 20 ans - dépassait les capacités de l'association qui l'assurait et ont donc décidé de mettre en commun leurs forces pour lui donner un nouvel élan. La nouvelle version du site est en ligne depuis mars 2023.

Le contexte



Pas moins de trente lois sur l'immigration ont été votées depuis 1980. Elles convergent vers un durcissement des conditions d'entrée et d'installation sur le territoire national et ont tissé un millefeuille législatif d'une lourde complexité. La dernière loi « pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration », dite loi Darmanin, a été adoptée le 26 janvier 2024. Elle élargit encore l'étendue du pouvoir discrétionnaire de l'administration pour appliquer une législation de plus en plus répressive.

Connaître l'interprétation que les juges donnent des textes est indispensable, a fortiori lorsque ceux-ci laissent une large marge d'appréciation à l'administration ou lorsque le sens des termes ambigus demande à être explicité, là encore par les juges.

La sélection effectuée par De Quel Droit permet également de pallier l'excès d'informations fournies par l'open data et de réorienter ces informations dans un sens favorable à la défense des droits des personnes étrangères. En effet, l'Open Data – qui consiste en l'ouverture au grand public des bases de données des juridictions administratives et judiciaires – poursuit sa mise en place depuis 2021. Et les nombreuses Legal Techs qui fleurissent sur le marché proposent des solutions numériques à partir d'algorithmes qui se fondent sur les tendances dominantes de la jurisprudence. Dans le domaine qui nous concerne, où les décisions sont en grande majorité défavorables au public étranger, ce sont donc celles-ci qui sont mises en avant par les Legal Techs. Ainsi, il est plus difficile d'y dénicher des décisions favorables et utiles pour défendre un dossier particulier

Un outil comme De Quel Droit – inter associatif, collaboratif et basé sur l'intelligence humaine – permet justement cette sélection de jurisprudences, de préférence établies et positives, pour mieux accompagner les personnes étrangères dans leurs démarches administratives ou d'évaluer les chances de succès d'un éventuel recours juridictionnel.



De Quel Droit en chiffres



Equipe salariée : 1,14 à 1,71 ETP (contrats de 20h/semaine) et stagiaires :

- Equipe juridique : 2 juristes (1,14 ETP pendant 9 mois, 0.57 ETP pendant 3 mois)
- Coordination : 1 coordinatrice (0.57 ETP)
- 1 stagiaire (5 mois)



30 bénévoles ayant participé à 2 AG, 2 AG exceptionnelles, 4 CA, 6 comités éditoriaux, 2 évènements et des relectures pour un total de 300h de bénévolat, soit une valorisation du bénévolat à hauteur de 3444€



3 rubriques mises à jour :

- « Regroupement familial »
- « Démarches préfectorales »
- « Mineur·es isolé·es étranger·es » (partiellement à jour)



5 rubriques mises en ligne :

- Séjour / Titres de séjour / Par catégorie de bénéficiaires / Familles de Français-es
- Séjour / Titres de séjour / Par catégorie de bénéficiaires / Liens personnels et familiaux
- Séjour / Titres de séjour / Par catégorie de bénéficiaires / Ressortissant·es de pays tiers résident longue durée UE
- Séjour / Titres de séjour / Par catégorie de bénéficiaires / Victimes de violences conjugales et intrafamiliales
- Problèmes liés à la détention



556 décisions de jurisprudence mises en ligne



9000 visiteurs et visiteuses sur le site internet (NB : estimation 2023. Des balises ont été installées sur le nouveau site pour améliorer le comptage des visites).

Les thématiques

Mettre à jour les rubriques en ligne et mettre en ligne de nouvelles rubriques pour couvrir de nouvelles thématiques du droit des étrangers est l'enjeu principal de l'équipe. L'objectif est d'avoir le contenu le plus à jour possible. Les rubriques sont mises en ligne au fur et à mesure en fonction de l'actualité, des besoins des personnes qui utilisent le site et des choix du comité éditorial.

La mise en ligne d'une nouvelle rubrique se déroule en plusieurs temps : une phase d'étude de la thématique, avec consultation des commentaires doctrinaux, est suivie d'une recherche et d'une collecte de jurisprudences, puis d'une phase de tri et de sélection pour construire une arborescence intuitive dans laquelle classer les jurisprudences sélectionnées. Tout au long de ce travail, des échanges sont indispensables avec les personnes ressources spécialisées dans la thématique, soit individuellement soit réunies dans un groupe de travail pour orienter le travail de la juriste salariée. Une fois les jurisprudences intégrées dans l'arborescence, une relecture finale est effectuée par les personnes ressources avant la mise en ligne de la rubrique par l'équipe salariée.

La mise à jour d'une rubrique nécessite, comme la création d'une nouvelle rubrique, de rechercher les éléments nouveaux intervenus dans la réglementation et la jurisprudence, puis de trier les décisions et de les sélectionner, ce qui peut, éventuellement conduire à réajuster l'arborescence. A l'issue de ce travail, les personnes ressources sont à nouveau consultées avant la mise en ligne de la mise à jour.

Rubriques mises à jour en 2023 :

- Regroupement familial
- Démarches préfectorales
- Mineur·es isolé·es étranger·es

Les thématiques

Rubriques créées et mises en ligne en 2023 :

- Familles de Français-es dans la partie Séjour : elle concerne les conditions de délivrance d'un titre de séjour aux personnes qui sont membres de famille de ressortissant-es français-es.
- Liens personnels et familiaux dans la partie Séjour : elle concerne les conditions de délivrance d'un titre de séjour aux personnes qui justifient de liens personnels et familiaux en France et qui n'entrent pas dans d'autres catégories de délivrance de plein droit visées par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.
- Ressortissant-es de pays tiers résident longue durée UE dans la partie Séjour. Ces dispositions sont issues de la transposition de la Directive 2003/109/CE du 25 novembre 2003 dont l'objectif est de permettre à des personnes étrangères résidant régulièrement dans un pays de l'Union européenne et titulaires d'un titre de séjour mention « résident longue durée-UE » d'acquérir, sous certaines conditions, un droit au séjour dans un autre État membre.
- Victimes de violences conjugales et intrafamiliales.
- Problèmes liés à la détention.

Focus : Démarches auprès des administrations chargées des demandes de titre de séjour

Les démarches administratives en ligne sont désormais la règle et l'accueil au guichet l'exception. Les démarches qu'une personne étrangère doit effectuer auprès des services préfectoraux n'échappent pas à la généralisation de la dématérialisation. Nous avons donc fait le choix d'intégrer dans la rubrique Démarches préfectorales les demandes de titre de séjour en ligne, notamment via l'administration numérique pour les étrangers en France (ANEF). Il s'agit d'un domaine du droit particulièrement difficile à saisir, tant en raison de l'évolution constante de la réglementation et de la disparité des pratiques préfectorales.

La dématérialisation a créé de très nombreux obstacles pour l'accès aux préfectures, l'obtention d'un rendez-vous ou d'un récépissé nécessitant de plus en plus souvent de saisir en référé les tribunaux administratifs.

Donner accès aux solutions apportées par le juge aux problèmes nés de la dématérialisation nous a paru essentiel car celle-ci aboutit trop souvent à dissuader les personnes concernées (et celles qui les accompagnent) d'exercer leurs droits.

Nous espérons aussi que cela contribuera à informer sur les stratégies contentieuses et à éclairer la réflexion sur la dématérialisation des services publics en général

Les thématiques

Focus : Les catégories de titre de séjour

L'idée de cette partie de la rubrique « Séjour » était de rendre accessible aux avocat·es, juristes, travailleurs et travailleuses sociales la jurisprudence portant sur les demandes de titre de séjour.

La matière étant très fournie, il a été donc décidé, après avis du comité éditorial, de créer une sous-rubrique « catégories de bénéficiaires ». Celle-ci reprend l'ensemble des titres de séjour en les classant par type de publics : les conjoint·es de Français, les parents d'enfants français, les victimes de violences conjugales et intrafamiliales, les ressortissant·es de pays-tiers résident·es de longue durée dans l'Union européenne et enfin les demandes de titre de séjour au titre des liens personnels et familiaux en France.

Cette entreprise a nécessité 8 mois de travail en collaboration avec les

structures partenaires de De Quel Droit comme le GISTI ou les avocat·es de l'ADDE. Les juristes de De Quel Droit ont en effet pu s'appuyer sur l'expertise des partenaires pour valider les arborescences et relire les rubriques correspondant aux différentes situations.

La rubrique « catégories de bénéficiaires » est donc le résultat d'un travail collaboratif exemplaire que nous souhaitons vivement poursuivre, notamment en associant de nouveaux partenaires et adhérent·es.

Soulignons aussi que la construction de cette rubrique a bénéficié de l'introduction de nouvelles fonctionnalités sur le site, telles que l'utilisation de mots clefs ou la possibilité d'introduire des « observations ».

Focus : La mise en ligne de la rubrique « Liens personnels et familiaux »

Au sein de la rubrique « catégories de bénéficiaires », l'approfondissement de la catégorie « Liens personnels et familiaux » est apparu essentiel au regard de l'hétérogénéité de l'appréciation des liens personnels et familiaux en France par les préfetures et par les tribunaux administratifs.

L'accent mis sur cette catégorie importait également pour insister sur le fait qu'elle relève bien de la délivrance de plein droit des titres de séjour, et non de l'admission exceptionnelle au séjour, malgré la confusion qu'on relève fréquemment à cet égard, notamment de la part des préfetures.

La mise à jour de l'outil

L'outil De Quel Droit avait besoin d'évoluer tant dans son design que dans sa construction technique (langage informatique obsolète). Deux phases de recueils de besoins (quantitatif et qualitatif) ont servi de base pour rédiger les cahiers des charges et orienter le travail du développeur, pour la partie applicative, et de la graphiste, pour la partie site vitrine.

Il est ressorti des résultats du questionnaire envoyé aux personnes utilisatrices potentielles ou actuelles du site en décembre 2020 que les personnes utilisatrices de De Quel Droit sont juristes, avocates, bénévoles ou travailleuses sociales impliquées dans l'accueil et l'accompagnement des personnes étrangères.

Nous nous sommes appuyé·es sur leurs remarques pour rédiger le cahier des charges du nouvel outil. Nous avons également diffusé un questionnaire qualitatif à une dizaine de personnes utilisatrices du site pour préciser certains points. Ces personnes nous ont donné des pistes et idées qui sont venues compléter le travail réalisé par l'équipe pour imaginer la nouvelle version améliorée de l'outil De Quel Droit.

La nouvelle version du site a été pensée pour faire de De Quel Droit un outil simple d'utilisation, intuitif (via son arborescence et son outil de recherche par mots-clés), collaboratif. En effet, il permet à toute personne d'envoyer un commentaire à l'équipe, à partir de n'importe quel endroit sur le site, ou de créer un compte Contributeur·ice pour proposer de nouvelles jurisprudences à publier sur le site.

Un travail a été mené avec une agence pour développer l'identité visuelle de l'association, du site et de l'application. Le développeur a réalisé un gros travail de refonte du site pour répondre à toutes les demandes incluses dans le cahier des charges, allant parfois au-delà des espérances des membres. Il a également installé des balises permettant de mesurer au plus juste la fréquentation des différentes pages du site et de l'application, répondant ainsi aux attentes du CA et des financeurs pour un meilleur pilotage de l'activité.

La mise à jour de l'outil

L'outil De Quel Droit est constitué :

- D'un site Internet www.dequeldroit.fr (fonctionnant sous Wordpress) qui est la porte d'entrée présentant le projet,
- D'une application <http://app.dequeldroit.fr/> qui compile l'arborescence et la jurisprudence.

The screenshot displays the DQD? website interface. On the left, there is a search bar with options for 'Rechercher par mots-clés' and 'Rechercher dans l'arborescence'. Below this is a list of administrative topics such as 'Accès aux administrations', 'Admission exceptionnelle au séjour', and 'Séjour'. The main content area shows a list of 'Décisions de référence' and 'Autres décisions', with a selected decision from the 'Conseil d'État' dated 18/02/2022. The detailed view of this decision includes a title, a summary, and a section titled 'REFERE MESURES UTILES' which discusses the requirements for requesting a residence permit. On the right side, there are filters for 'Favorable', 'Neutre', and 'Défavorable' decisions, a 'Mots-clés' field, and buttons for 'Lire décision', 'Télécharger fichier', 'Commenter', and 'Contribuer'.

La fréquentation de l'ancien outil était difficilement mesurable. En effet, concernant le site Internet, les données différaient grandement suivant les outils de mesure utilisés. Concernant l'application, nous n'avions malheureusement aucun moyen de mesurer la fréquentation des pages vues car aucune balise n'avait été installée lors de la construction de l'application précédente. Les données étaient donc imprécises.

Nous avons profité du nouveau site pour installer des balises nous permettant de mesurer plus précisément à la fois la fréquentation du site mais aussi des différentes rubriques et pages de l'application. On peut observer que la durée moyenne d'une visite sur l'application depuis le mois de mars 2023 est de 8 minutes, et qu'en moyenne, les personnes réalisent 14 actions lors de leur visite. Ces chiffres sont significatifs de l'intérêt porté par les utilisateur·ices à l'outil et de la richesse de son contenu.

La mise à jour de l'outil

Focus – faire une recherche nouvelle formule

Vous êtes juristes et vous vous interrogez sur la possibilité de contester l'absence d'attestation de dépôt ou d'attestation de prolongation lors d'une demande de titre de séjour en ligne. Que faire ?

Vous pouvez consulter le site De Quel Droit afin d'avoir des éléments de réponse face à cette question précise.

- Vous pouvez consulter directement l'arborescence et, en vous laissant guider, parvenir à la décision N°2314658/9, datant du 07/07/2023, du Tribunal administratif de Paris

Autres décisions

Tribunal administratif de Paris, 07/07/2023, N°2314658/9

Tribunal administratif de Paris
07/07/2023, N°2314658/9

Séjour – Démarches auprès des administrations chargées des demandes de titre de séjour – Demande de titre de séjour en ligne (démarches dites dématérialisées) - à jour février 2024 – Dématérialisation de la demande de titre de séjour via l'Administration numérique pour les étrangers en France (ANEF) – Usage des rétés – Pour obtenir les documents provisoires normalement délivrés lors de la demande – Preuves des difficultés rencontrées

REFERE MESURES UTILES

5. Il résulte de l'instruction que la demande de titre de Mme S. a été enregistrée par la préfecture de police le 25 avril 2023. Malgré de fréquentes relances sur plusieurs semaines, établies par des copies d'écran, la travailleuse sociale en charge de l'accompagnement de Mme S. a constaté, le 21 juin 2023, que malgré la mise à disposition, aux dires de la préfecture, d'un document attestant de la régularité de son séjour sur le site de l'Anef, ce document n'était pas disponible. Il est constant que le refus de lui délivrer un tel document contribue à sa précarité dès lors qu'elle ne peut exercer une activité professionnelle ni justifier de la régularité de son séjour. La mesure demandée est utile et ne fait pas obstacle à l'exécution d'aucune décision administrative.

Mots-clés

LS21-3 CODE DE JUSTICE ADMINISTRATIVE (CJA)

R431-15-2 CESEDA

L424-3 CESEDA

Lire décision

Télécharger fichier

Commenter

Contribuer

- Vous pouvez rechercher l'article du CESEDA (ici le R431-15-2) concerné dans la recherche avancée en cliquant sur « suggestion de mots-clés », la plus grande partie de la jurisprudence étant référencée par article.

Après avoir trouvé la réponse à votre question, vous voulez signaler à l'équipe une précision sur l'une des décisions ou encore proposer une décision qui n'est pas encore sur le site. Rien de plus simple !

- Vous pouvez cliquer sur l'onglet « commenter » et nous envoyer un message (chaleureux ;) ou envoyer une décision via votre compte contributeur.ice.

La vie de l'association

Les membres

En 2023, le nombre de membres de l'association a augmenté suite au lancement du nouveau site. On compte 22 membres, dont 13 structures membres.

Les membres du Conseil d'Administration sont des structures spécialisées en droit des personnes étrangères : l'ADDE, le GISTI, le Comede, ESPACE, le GAS et Droits d'Urgence. Les personnes mandatées par les structures ont des compétences qui se complètent : juristes, avocat-es, membres du bureau ou de la direction. Une membre individuelle a également rejoint le CA en 2023.

LA DÉFENSE
DES DROITS
DES ÉTRANGERS
AVOCATS POUR

COMITÉ POUR LA
SANTÉ DES EXILÉS
Comede

DROITS
D'URGENCE

ESPACE

Centre de ressources pour les acteur-ric-e-s de l'intégration

G.A.S

gisti, groupe
d'information et
de soutien des
immigré-e-s

Parmi les membres adhérent-es de l'association figurent à la fois des organisations (outre les associations précitées, La Cimade, le CIDFF, l'ANAFE, la Ligue des Droits de l'homme, le Syndicat de la Magistrature, un cabinet d'avocat et l'association niçoise Habitat et Citoyenneté) et 19 membres individuel-les (avocat-es, juristes, bénévoles d'associations, etc.).

anafé
Association nationale
d'assistance aux frontières
pour les étrangers

CIDFF
Centre d'information
sur les droits des femmes
et des familles
Bouches-du-Rhône / Phocéen

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

H&C

Ligue
des droits de
l'Homme
FONDÉE EN 1901

Syndicat
de la Magistrature

La vie de l'association

Le Conseil d'Administration

Il est dédié aux questions d'ordre administratif, politique et stratégique. Il se réunit tous les 2 mois.

Le comité éditorial

Il a pour mission de réfléchir à la ligne éditoriale et au choix des thématiques à mettre en ligne. Constitué d'une dizaine de juristes spécialisé-es en droit des personnes étrangères, il se réunit une fois tous les 2 mois pour orienter l'activité de l'équipe juridique et l'accompagner dans son travail.

Le comité éditorial a également pour but de relire les rubriques mises en ligne et/ou d'ouvrir son réseau pour trouver des personnes ressources. Ces dernières, spécialisées dans la thématique concernée, accompagnent la réflexion sur la construction de l'arborescence ainsi que sur la qualité et la pertinence des jurisprudences choisies pour illustrer les situations types.

Les Assemblées Générales

Deux AG ont été organisées en 2023. L'une en mai, à distance, pour valider les comptes et le rapport d'activités et la deuxième en septembre, en présentiel, à Marseille

dans les locaux d'ESPACE qui héberge De Quel Droit.

La plupart des temps associatifs se fait en visio. Néanmoins, nous tenons à organiser une journée de rencontre en présentiel chaque année, afin de favoriser les échanges et la convivialité. Quel meilleur cadre que Marseille au mois de septembre pour ce faire ?!

L'équipe salariée

Elle a pour mission de rechercher, réceptionner et mettre en ligne la jurisprudence disponible sur De Quel Droit, de créer ou modifier les arborescences en conséquence, refondre l'outil, piloter les stagiaires, lever des fonds, animer le réseau et coordonner la gestion administrative de l'association.

Initialement dimensionnée pour 2 salariées à temps partiel (20h/semaine/salariée soit un effectif de 1.14 ETP), l'équipe s'est étoffée d'une deuxième juriste entre septembre 2022 et septembre 2023 grâce à des financements complémentaires, faisant passer l'effectif à 1.71ETP sur cette période.

Une stagiaire a également renforcé l'équipe pendant 6 mois (jusqu'à mai 2023), pour le lancement du nouveau site.

Les temps forts 2023

Le lancement de la nouvelle plateforme s'est fait en deux temps : une première présentation à Paris pour la sortie du nouveau site, le 14 mars 2023, puis une présentation publique à Marseille, le 29 septembre 2023, pour sensibiliser le réseau associatif marseillais. Ces évènements ont permis de présenter le nouveau site et de donner des perspectives plus globales en inscrivant De Quel Droit dans le contexte politique actuel, grâce aux interventions de Flor Tercero (membre de l'ADDE) sur l'open data et de Danièle Lochak (membre du GISTI) sur l'importance que revêt la connaissance de la jurisprudence pour défendre les droits des personnes étrangères.

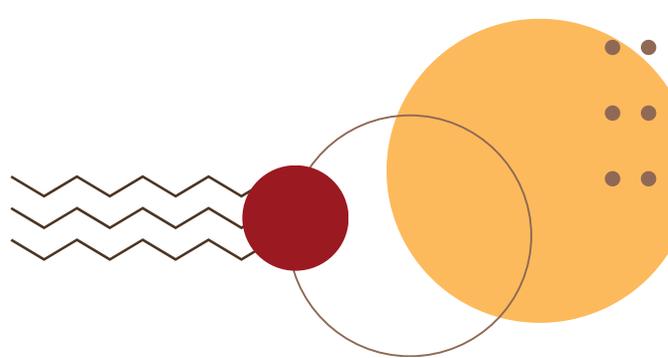
L'évènement parisien s'est tenu à la Maison des Avocats, devant 70 personnes en présentiel et 60 personnes à distance sur Zoom (partenaires associatifs et financiers, avocat·es..)

L'évènement marseillais, quant à lui, a eu lieu le 29 septembre 2023, dans le tiers-lieu Coco Velten, devant 60 personnes (partenaires associatifs, avocat·es, associations marseillaises...)

Plusieurs présentations de l'outil ont également eu lieu au cours de l'année à des partenaires associatifs : lors du Forum régional de l'hospitalité en PACA en juillet, auprès des juristes du CIDFF PACA et de Droits d'Urgence ou encore lors d'un colloque du SAF en novembre 2023.



Les défis 2024

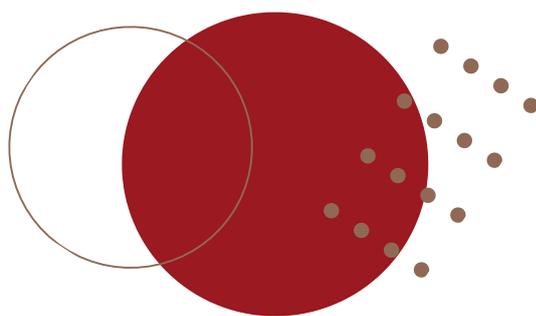


La phase de lancement de De Quel Droit est à présent terminée et réussie. L'association est lancée, la communauté grandit, l'outil a fait peau neuve.

L'enjeu des prochains mois et prochaines années est triple : diffuser l'outil encore plus largement, recruter des membres et des contributeur·ices et trouver un modèle économique pérenne.

Le contexte politique actuel fait craindre une certaine frilosité des pouvoirs publics à soutenir un projet tel que De Quel Droit. Sans exclure les financements publics, nous privilégions pour le moment le soutien de fondations privées et donateurs et donatrices individuelles.

◆ Comme indiqué précédemment, le principal enjeu à venir pour le projet réside dans l'appropriation de l'outil par une communauté élargie et dans la possibilité de trouver des financements pour poursuivre le développement de la plateforme. Nous avons déjà entamé la réflexion pour faire de De Quel Droit une plateforme qui pourrait aller au-delà du partage de jurisprudence, en proposant des ressources complémentaires aux utilisateur·ices. Ceci sera sans doute la prochaine étape dans la vie de ce projet stimulant !



Contact



www.dequeldroit.fr



Association De Quel Droit
22 rue Mathieu Stilatti
13003 Marseille



Élise Vallois Beyaert
Juriste
juridique@dequeldroit.fr



Amandine Jung
Coordinatrice
coordination@dequeldroit.fr

Rejoignez De Quel Droit !

- **Devenez membre**
- **Contribuez au site**
- **Faites un don régulier**
- **Devenez partenaire**

www.dequeldroit.fr/sengager/

Avec le soutien de



FONDATION
FRANCIS LEFEBVRE



**BARREAU
DE PARIS**
Solidarité
Fonds de dotation